

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21

membres présents : 17suffrages exprimés : 17

- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/205

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

<u>Objet</u>: Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune De Bonnemazon pour le financement de travaux de rénovation d'équipement communal (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bonnemazon sollicitant un fonds de concours d'un montant de 969 € à la CCPL pour l'opération : travaux de rénovation d'équipement communal

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de rénovation d'équipement communal	2 345 €	Fonds de concours CCPL	969 €
		Autofinancement commune	1 376 €
Total	2 345 €	Total	2 345 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées.

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 969 € à la commune de Bonnemazon pour le financement de l'opération de travaux de rénovation d'équipement communal.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO Le secrétaire de séance

Alain PIASER

Affichée le

Accusé de éception en préfecture 065-200070787-20221213-2022-205B-DE Date de télétransmission : 27/12/2022 Date de réception préfecture : 27/12/2022

2 7 DEC. 2022